**RECRUTEMENT DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS**

La commune de Prémanon recrute son responsable du service accueil de loisirs.

Le directeur ou la directrice de l’accueil de loisirs garantira la prise en charge globale de l’enfant sur le temps périscolaire (accueil de loisirs et restaurant). Les besoins individuels de l’enfant seront pris en compte notamment en respectant son rythme propre tout en les inscrivant dans une démarche collective.

MISSIONS :

1. **Direction du Service**

* Rédaction du projet pédagogique
* Organisation des activités
* Gestion des inscriptions
* Participation au conseil d’école
* Gestion de l’équipe : planning, gestion des conflits, plan de formation, animation réunions hebdomadaires, conseil.
* Organiser et appliquer les consignes d’hygiène et de sécurité
* Evaluer les activités vis-à-vis du projet pédagogique
* Relations avec les élus, le corps enseignant, la crèche, les intervenants extérieurs, les associations, la caisse d’allocations familiales, jeunesse et sports, les familles

1. **Animation**

* Préparation et réalisation des animations
* Participation active
* Surveillance durant les activités, la restauration et les trajets
* Médiation au sein du groupe d’enfants, gestion des conflits
* Ecoute des enfants
* Développement des échanges et partages
* Aménagement des espaces
* Participation au nettoyage quotidien
* COMPETENCES REQUISES :
* Connaissance du public enfant et de l’environnement de l’accueil de loisirs
* Capacité d’écoute, autorité sans agressivité
* Faculté d’adaptation et prise d’initiative
* Polyvalence dans la proposition d’activités
* Capacité à accepter la critique, à se remettre en question (être en situation de dialogue et de communication)
* Gestion d’une équipe
* Gestion administrative et financière
* Maîtrise des logiciels bureautiques : gestion réservations et plannings
* Capacité à s’autoévaluer.

1. **Conditions de travail**

Travail à temps complet annualisé

Rattachement hiérarchique : DGS

Encadrement : 6 à 8 agents

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Cadre d’emplois : animateur territorial

Salaire indicatif : statutaire (en fonction ancienneté et diplômes) + PLURELYA + participation employeur à mutuelle santé et prévoyance

Diplôme : BPJEPS, BEATEP, BAPAAT, DEFA, DEDPAD, …

Expérience souhaitée